

Au Conseil communal de Château-d'Oex.

L'Etivaz le 18 mars 2021

Rapport sur le préavis N°7/2021

Demande de crédit pour l'assainissement de plusieurs alpages communaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de M. Guy Henchoz – 1^{er} membre, MM. Luis Ferreira Marques en remplacement de Mme Yvonne Wespi, Eric Gutknecht, Nelson Vaillancourt non excusé et pas remplacé et Sylvain Clot, rapporteur, s'est réunie le mardi 9 mars 2021 à 20h30 à la salle du Conseil communal pour étudier le préavis cité en titre en présence de M. le municipal Stéphane Henchoz.

Après un quart d'heure vaudois, le 1^{er} membre souhaite la bienvenue aux membres présents pour étudier ce préavis. Il donne la parole à Monsieur le municipal pour qu'il nous explique le préavis qui nous concerne.

M. Henchoz nous trace l'historique de plusieurs études déjà menée avec des montants entre 2,5 et 5 millions qui ne se sont pas concrétisées en vue de l'importance des montants ainsi plusieurs préavis à la place d'un ont été choisis pour assainir nos chalets communaux. Cette solution permet de réaliser les étapes plus urgentes et permet à certain travaux de voir les normes changer ou s'adapter. C'est pourquoi ce préavis concerne l'assainissement ou la création de fosse et de courtine obligatoire pour respecter la loi sur la protection des eaux.

M. Henchoz nous explique ensuite les étapes qui l'a entrepris pour préparer ce préavis. Tout d'abord il a pris contact avec les amodiateurs afin de connaître leurs points de vue et leurs souhaits pour que les ouvrages soient réalisés d'une façon pratique et adapté. Après ils ont étudié avec le bureau Martin Ingénieur l'emplacement et implantation des divers ouvrages. Ensuite ils ont fait la demande à cinq entreprises de remplir des devis pour avoir des montants concernant ces travaux.

Après ces explications nous passons aux questions sur :

- Les subventions
- Le choix d'un canal contre une fosse pour le chalet Entre deux Schiets
- La source à côté de la porcherie de Pra Cornet
- Le dernier chalet à assainir qui n'est pas inscrit dans la situation actuelle du préavis concerne le chalet de Derrière Forcle ou aucun travaux sont prévus car il est juste utilisé pour la traite.
- Les baux de location

Toutes ces questions ont trouvé réponse satisfaisante envers la commission.

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 25 03 2021

Une remarque a interpellé un commissionnaire, sur la protection des eaux avec les génératrices et les stockages de carburant, car rien n'est prévu dans ce préavis et en présence d'entreprise et de matériaux sur site il serait dommage de ne pas profiter d'effectuer ces travaux.

M. Henchoz nous annonce que peu de chalet ne sont pas à la norme pour ce point et qu'il veillera à mettre en place ce qu'il faudra faire pour qu'il n'y ai pas besoin de représenter un préavis.

En conclusion la commission trouve que ces travaux sont obligatoires et qu'il serait dommage si le Conseil communal ne l'acceptait pas, car les locataires pourraient perdre une partie de leur subvention en ne respectant pas les normes. C'est pourquoi la commission à l'unanimité de ces membres vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le préavis N°7/2021 tel qu'il vous a été présenté.

Le rapporteur :
Sylvain Clot